

## LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

Les nouvelles normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles entreront en vigueur le 1er janvier 1971. Ces normes de sécurité font partie du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles qui a été publié dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du 25 novembre.

Ce Règlement a d'abord paru sous forme de propositions publiées dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 22 août, avec le Règlement concernant les motos-neige qui figurait dans le numéro du 19 septembre. Les fabricants, concessionnaires, importateurs et autres intéressés ont eu la possibilité de donner leur avis sur les propositions. Les rapports ont été examinés avec soin et, dans certains cas, les propositions originales ont été modifiées par souci de clarté.

Le Règlement de sécurité comprend 29 normes concernant la conception et les performances de voitures, camions, autocars, motocyclettes et remorques, cinq normes limitant l'échappement des gaz brûlés des véhicules automobiles et dix normes s'appliquant aux motos-neige. Ce règlement fera l'objet de révisions constantes, et les suppléments ou modifications seront insérés de façon à le garder à jour et adapté aux progrès techniques. Les normes de sécurité ayant trait aux tracteurs et véhicules de ce genre sont actuellement à l'étude.

### LA MARQUE DE SÉCURITÉ

En vertu de ce Règlement, tous les fabricants ou concessionnaires canadiens de véhicules à moteur doivent apposer la marque de sécurité nationale sur tout véhicule classé construit après la date de la proclamation de ce Règlement. Doit également figurer une étiquette qui certifie que le véhicule est conforme à toutes les normes fédérales applicables à la sécurité des véhicules automobiles. Les véhicules importés à des fins commerciales doivent également avoir cette étiquette de conformité.

Les personnes résidant au Canada qui importent des véhicules destinés à leur usage personnel doivent observer la Loi et le Règlement. Toutefois, seuls les véhicules fabriqués après la date de proclamation de la Loi et du Règlement doivent être conformes à toutes les normes de sécurité.

## MANIC 3, NOUVEAU GÉANT DE L'HYDRO-QUÉBEC\*

A 75 milles en aval de Manic 5, sur la rivière Manicouagan, l'Hydro-Québec a commencé cette année la construction de la centrale Manic 3, qui aura une puissance de 1,176,000 kilowatts.

Les caractéristiques principales de Manic 3 sont un barrage principal en terre, d'un volume de 11 millions de verges cubes, long de 1,280 pieds et haut de 353 pieds, un barrage-poids en béton (500,000 verges cubes) dans lequel sont intégrés un déversoir

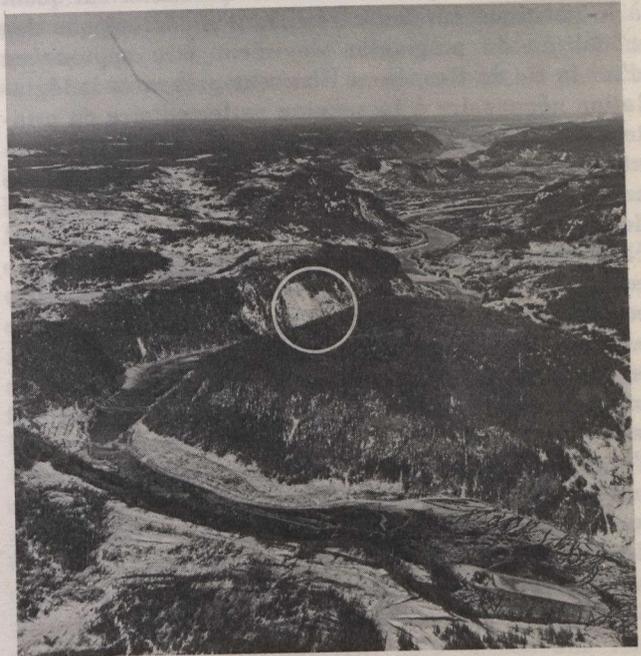
et les prises d'eau, et enfin une centrale souterraine abritant six groupes générateurs.

A l'emplacement choisi pour le barrage se trouve un sillon alluvionnaire d'une profondeur maximale de 400 pieds; comme la profondeur de cette masse de sable et de gravier en rendait l'excavation à peu près impossible, l'Hydro-Québec a décidé de construire un double mur d'étanchéité s'étendant sous toute la longueur du barrage; ce mur comprend une série de pieux en béton, formant mur, au centre du barrage, et des panneaux de béton de chaque côté de l'ouvrage.

Des études de simulation sur ordinateur, appliquées pour la première fois de façon aussi systématique pour la construction d'un barrage ont permis de choisir les méthodes de construction et le matériel à employer, et d'établir le programme des travaux.

Les premiers groupes générateurs de Manic 3 doivent entrer en service au cours de 1975; les travaux doivent être terminés en 1976.

*\*(Cinquième article sur les barrages hydro-électriques du Canada)*



*Le cercle indique l'emplacement du barrage principal de Manic 3.*

## UN "GRAIN DE SEL"

Le ministre de tutelle de la Commission canadienne de blé, M. Otto E. Lang, a déclaré à l'assemblée annuelle du Syndicat du blé de l'Alberta que l'amélioration des marchés, cette année, reflète une tendance cyclique du commerce des céréales dans le monde. "L'accroissement de nos ventes ne signifie pas que nous avons solutionné tous nos problèmes de commercialisation, a-t-il dit, cela démontre plutôt la grande fragilité du marché des exportations de